

Les Municipalités de :

- Aigle
- Gryon
- Leysin
- Ollon
- Ormont-Dessous
- Ormont-Dessus
- Château d'Oex
- Rossinière
- Rougemont

# **NON** à l'initiative sur les résidences secondaires

*Sauvons l'emploi et les communes!*

## Aux populations locales

Le Sépey, le 15 février 2012

### **Les communes des Alpes Vaudoises disent « NON à l'initiative sur les résidences secondaires »**

Chers citoyennes et citoyens des communes du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut,

Le peuple et les cantons suisses se prononceront le 11 mars 2012 sur l'initiative populaire « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires ». Celle-ci vise à limiter le nombre de résidences secondaires à 20% du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune suisse.

Rigide, cette initiative induirait une **réglementation uniforme** dans tout le pays et pour toutes les communes. Elle menacerait directement ou indirectement plus de **1'000 places de travail** dans la région et supprimerait un nombre considérable de places d'apprentissage pour les artisans locaux. Elle porterait préjudice aux régions touristiques et à l'économie vaudoise en général, et priverait les cantons et les communes de leur marge de manœuvre en matière d'aménagement du territoire pour mettre en place des solutions adaptées aux réalités locales. Elle bloquerait de manière brutale la construction dans les communes des Alpes vaudoises et engendrerait des difficultés économiques durables particulièrement dans toute la région du Chablais et du Pays-d'Enhaut.

En plus d'être pernicieuse, l'initiative n'est plus utile. Les Chambres fédérales ont déjà modifié la loi sur l'aménagement du territoire. Selon ces nouvelles normes, en vigueur depuis juillet 2011, les cantons et les **communes ont l'obligation**, d'ici **2014**, de prendre des mesures en vue de limiter le nombre de nouvelles résidences secondaires, promouvoir l'hôtellerie et les résidences principales à des prix abordables et améliorer le taux d'occupation des résidences secondaires. L'ensemble des communes des Alpes vaudoises, soutenues par le canton, ont déjà aujourd'hui pris conscience de ce phénomène et certaines ont élaboré des mesures de régulation de la construction de nouvelles résidences secondaires sur leur territoire. Ces mesures sont **multiples et adaptées aux spécificités locales** et, contrairement à celle proposée par l'initiative, simplificatrices.


**En résumé, l'initiative est :**

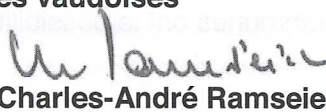
- **dangereuse pour l'emploi et la prospérité économique de la région vaudoise ;**
- **inutile en matière de développement touristique, n'apportant aucune solution à la problématique des lits froids ;**
- **superflue et contreproductive pour la protection du paysage et de l'environnement.**

Nous vous encourageons à voter « **NON** à l'initiative sur les résidences secondaires » le 11 mars prochain.

En vous remerciant de l'attention portée au présent courrier, nous vous prions d'agréer, chers citoyennes et citoyens, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom des communes des Alpes vaudoises**











  
**Annie Oguey**  
Syndic d'Ormont-Dessous

  
**Charles-André Ramseier**  
Syndic de Château-d'Oex

# **NON** à l'initiative sur les résidences secondaires




*Sauvons l'emploi et les communes!*

**L'initiative du 11 mars, intitulée « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires » doit être repoussée, car :**

-  Elle provoquera la perte de nombreux emplois (plus de 1'000 pour la région), la disparition de plusieurs entreprises et détruira de précieuses places d'apprentissage pour les artisans locaux.
-  Elle ne propose aucune solution pour le développement de lits chauds attractifs et essentiels pour le tourisme des Alpes vaudoises.
-  Elle ne répond pas à la préoccupation de la population locale en matière de logement en propriété ou en location.
-  Elle ne tient pas compte des différences locales. Les potentiels touristiques et économiques de chaque commune ne sont pas pris en considération.
-  Elle ne tient pas compte des nouvelles obligations légales de gestion des résidences secondaires.
-  Elle ne prend pas en considération la prise de conscience et la volonté d'agir des communes en matière de régulation de la construction de nouvelles résidences secondaires sur le long terme.
-  Elle engendrera un arrêt brutal de la construction dans les communes des Alpes vaudoises.
-  Elle enlèvera le rêve (souhait) de beaucoup de familles d'accéder un jour à la propriété d'une résidence secondaire.
-  Elle engendrera une moins-value immobilière pour l'ensemble du parc de logement existant et des biens fonciers.
-  Elle constitue une atteinte inadmissible aux compétences cantonales et communales en matière de gestion de leur territoire.

## **UNE PROPOSITION INDIRECTE EST DÉJÀ EN VIGUEUR**

Une contre-proposition à l'initiative sur les résidences secondaires est déjà en vigueur, depuis juillet 2011. Cette solution efficace comprend les éléments suivants :

-  Les cantons et communes sont astreints à prendre des mesures, dans un délai de trois ans, afin de faire face à la construction de résidences secondaires.
-  Les communes, qui n'ont pris aucune disposition, ne pourront plus autoriser la construction de résidences secondaires.
-  Plusieurs mesures existent pour faire face à cette problématique : limitation du nombre de résidences secondaires au niveau communal (contingentements, quotas...), encouragement de l'hôtellerie et promotion d'appartements à coûts réduits, ainsi que meilleure occupation des logements de vacances. Les communes ont la possibilité d'introduire des mesures complémentaires.